

ZOOM SUR...



**ART DE VIVRE**  
Offrant une réelle  
proximité avec la  
nature, l'habitat  
sur l'eau séduit de  
plus en plus.

# La maison sur l'eau a le vent en poupe

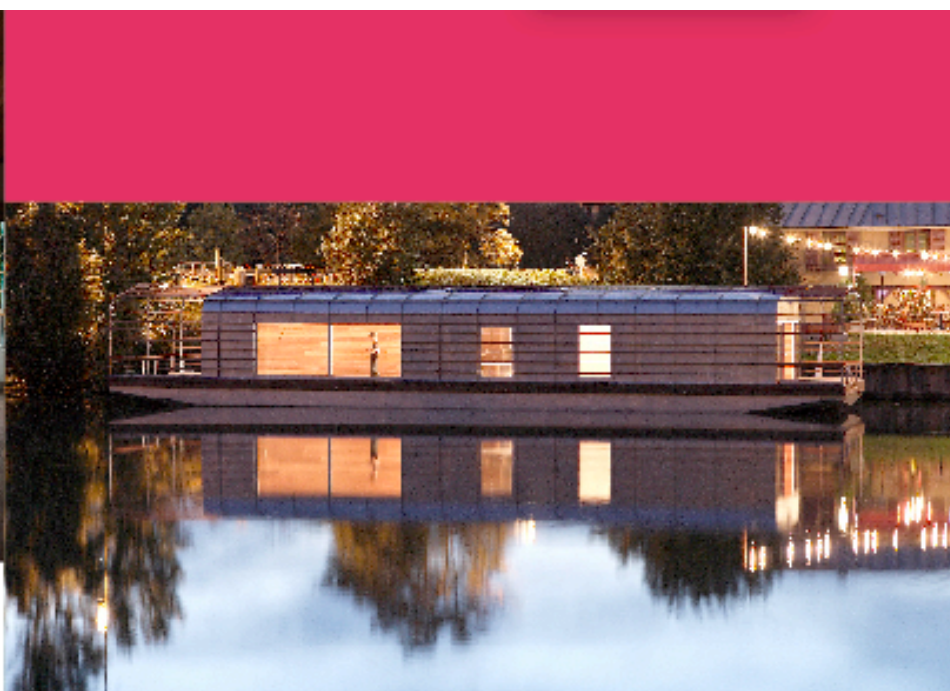
Ile artificielle en forme de palmier à Dubaï, bungalows sur pilotis dans l'archipel des Maldives... L'habitat flottant ne serait-il réservé qu'à l'hôtellerie de luxe à l'autre bout du monde? Pas tout à fait. En France aussi, on aime vivre les pieds dans l'eau! PAR CORINNE SOULAY

**E**n 1966, déjà, l'architecte François Spoerry crée Port-Grimaud, dans le Var. L'idée? Construire un village de toutes pièces, avec ponts et canaux, sur un terrain marécageux, puis faire rentrer la mer. Chaque maison possède alors un anneau pour son bateau de plaisance. Un succès qui illustre l'avènement de la société de loisirs. Mais, depuis une quinzaine d'années, ce n'est plus seulement cette dimension de divertissement qui pousse les gens à se

## ◀ CITÉ MARINE

Digne de Jules Verne, l'île AZ est conçue comme une ville flottante, destinée à se déplacer sur les mers. Un projet de l'architecte Jean-Philippe Zoppini.





rapprocher de l'eau. On vient y chercher un lien privilégié avec la nature, du confort et une impression de liberté. Quoi de mieux que la péniche pour coller à toutes ces aspirations!

## Du bateau logement...

« On aperçoit l'eau par le hublot, on entend ses clapotis. C'est très apaisant, explique Damien Bressy, membre de l'Association de défense de l'habitat fluvial. Et puis, lorsqu'on traverse la passerelle, on a l'impression d'arriver dans un cocon, un peu en dehors du monde. » On estime à 1 200 le nombre de bateaux logements en France. L'avantage de la péniche: sa cale à fond plat qui offre un vaste espace à vivre (en moyenne 200 m<sup>2</sup>). Mais la vie à bord d'un bateau n'est pas un long fleuve tranquille. D'abord, il faut obtenir une convention d'occupation temporaire (COT) auprès des Voies

navigables de France. Quasiment mission impossible. « Le parc de stationnement est saturé depuis six ans », assure Damien Bressy. Le prix de l'emplacement peut varier de 100 à 600 € et, pour ceux qui décident d'amarrer sans autorisation, l'amende est salée (150 €/jour). Sans compter l'achat et l'entretien de l'habitation. Si la coque seule coûte environ 50 000 €, il faut ensuite l'aménager. Chauffage, électricité, sanitaires... On frôle rapidement les 300 000 €. S'ajoutent la taxe d'habitation, les réparations diverses et la mise à cale obligatoire. En effet, tous les dix ans, la loi

oblige les « pénichards » à sortir leur habitation de l'eau afin de vérifier l'étanchéité de la coque (5 000 €).

### ... à l'île flottante

La solution? Construire sa maison directement sur un ponton flottant, en béton ou en matériau composite. Une option qui a déjà séduit l'Allemagne ou le Danemark, où il existe des quartiers entiers installés sur l'eau. Et en France? La législation est plus restrictive. Sur le domaine public, comme pour les péniches, une autorisation d'occupation temporaire est nécessaire. Sinon, il faut acheter un plan d'eau privé. Puis y construire sa maison flottante: comptez autour de 2 000 € le m<sup>2</sup>. « Beaucoup de particuliers sont attirés par la vue imprenable de ce type d'habitation et plusieurs communes ont déjà réservé des emplacements », affirme Régine Peter, gérante de la société H2orizon, spécialisée dans l'habitat sur l'eau. Et pourquoi pas vivre sur une île flottante? Un rêve qui pourrait bientôt devenir réalité. L'architecte Jean-Philippe Zoppini a imaginé une ville-paquebot: « Elle pourrait accueillir 10 000 habitants et se déplacer sur les océans. Le projet devrait être lancé à la fin de l'année. » ■

▼ **CONVIVIALITÉ** Itinérants ou sédentaires, les adeptes de l'habitat fluvial se retrouvent sur les quais où les péniches s'amarront à proximité les unes des autres.

